

# Impact des mesures d'urgence sanitaire et des mesures budgétaires pérennes 2017–2022 sur les entreprises

---

Laurent Bach (ESSEC), Arthur Guillouzouic (IPP), Clément Malgouyres (IPP, PSE)

16 novembre 2021



### Mesures affectant les entreprises en réponse à la crise Covid

- L'indemnisation de l'activité partielle (AP) ;
- Les prêts garantis par l'État (PGE) ;
- Fonds de solidarité pour les entreprises (FSE) ;
- Reports et exonérations de charges sociales ;

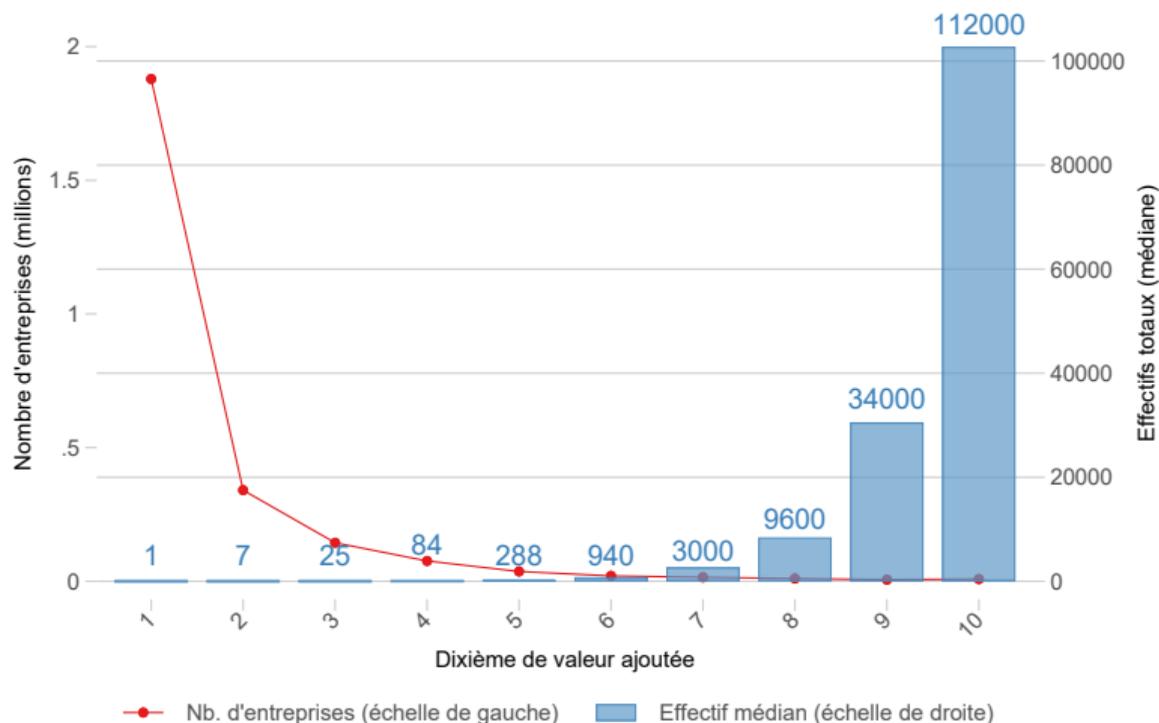
### Deux mesures pérennes du quinquennat

- La baisse des impôts sur la production (LF 2021) ;
- La baisse de l'impôt sur les sociétés (trajectoire de baisse initiée dans la LF 2018) ;

- **Entreprises déclarant des bénéfices industriels et commerciaux (BIC-IS) ;**
- Exclusion des entreprises financières, agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs ;
- Ayant **clôturé un exercice fiscal entre mars 2019 et mars 2020 ;**
- Réunies par **groupe économique ;**
- Environ **2,2 millions d'observations**, représentant 90 % de la valeur ajoutée (VA) des sociétés non financières.

- Nous **trions** les entreprises alternativement **selon** les **variables d'intérêt** suivantes :
  - exposition du chiffre d'affaires (CA) au choc Covid (données TVA)
  - vulnérabilité financière (préalablement à la crise)
  - productivité globale des facteurs (idem)
  - intensité capitalistique (idem)
- Nous regroupons les entreprises en 10 « **dixièmes** » de manière à ce que **chaque dixième représente 10% de la valeur ajoutée totale.**
- **Exemple :**
  - Décile 1 : les 10% de la VA totale produits par les entreprises ayant subi la plus forte baisse de CA en 2020
  - Décile 10 : les 10% de la VA totale produits par les entreprises ayant subi la moins forte baisse de CA en 2020

# Emploi et nombre d'entreprises par dixième de valeur ajoutée



Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, FSE, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Les entreprises sont classées par effectifs totaux. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, leur hauteur indique l'effectif médian. La ligne représente le nombre d'unités légales par dixième.

## **Effets des mesures d'aide aux entreprises liées à la crise sanitaire**

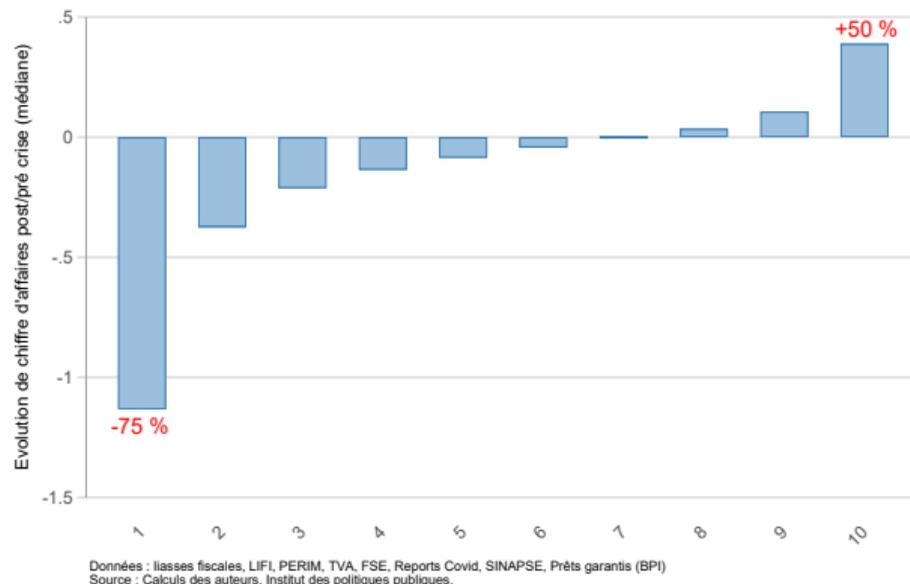
---

- Le **choc agrégé** sur le revenu national est **considérable**, et s'est réparti entre les **entreprises** de manière **très hétérogène**
- L'aide aux entreprises s'est articulée autour de **dispositifs différents** dans la **seconde phase** de la crise (à partir d'octobre 2020) par rapport à la première (printemps-été 2020)
- Comprendre l'**adéquation des mesures d'aide** au choc nécessite de décrire l'**exposition à la crise** sur des **dimensions intrinsèques** à chaque entreprise

### Sommaire :

1. **Répartition du choc** subi par les entreprises
2. **Analyse** des effets des **aides d'urgence** déployées lors de la crise sanitaire
  - en comparant aides de la **première phase** (mars-septembre 2020) et de la **seconde phase** (octobre 2020-octobre 2021)

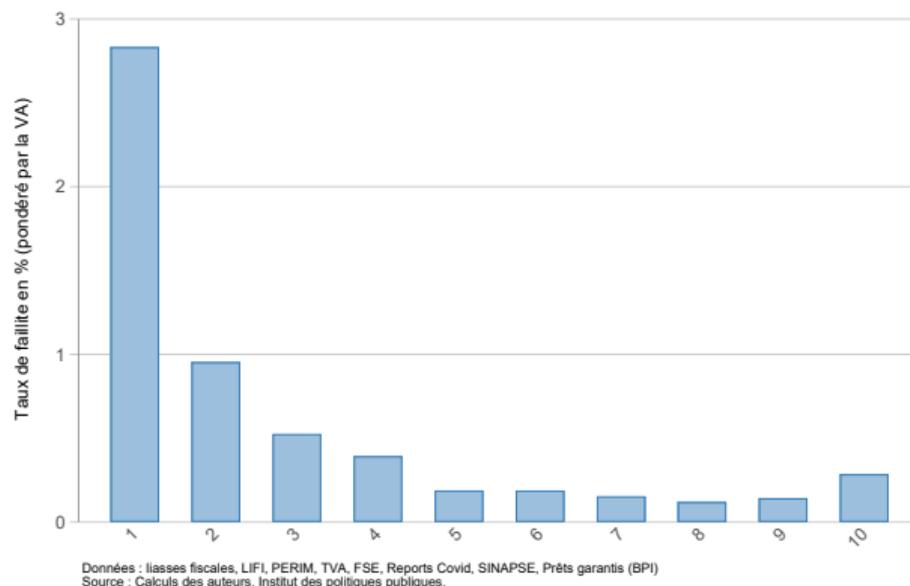
## Intensité du choc : baisse du chiffre d'affaires après le début de la crise



*Interprétation* : Les entreprises sont classées par valeur du CA post-crise (Q2 à Q4 2020 et Q1 2021) relativement au CA pré-crise (Q2 à Q4 2019 et Q1 2020). Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, leur hauteur indique le ratio de baisse de CA.

- L'intensité de la baisse de chiffre d'affaires est très hétérogène
- 60 % du secteur privé a vu son chiffre d'affaires baisser.

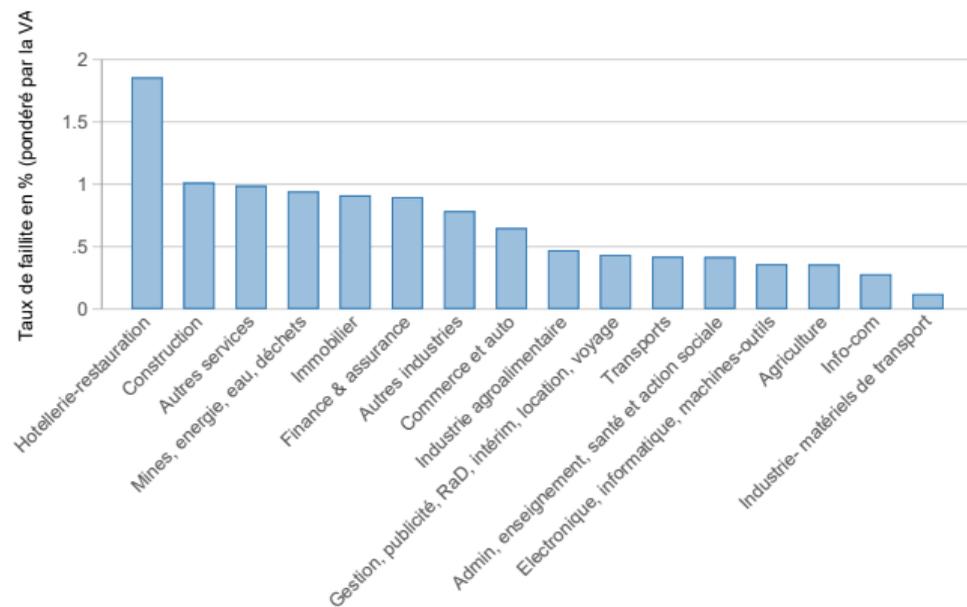
# Faillites en fonction du choc de chiffre d'affaires



*Interprétation* : Les entreprises sont classées par valeur du CA post-crise (Q2 à Q4 2020 et Q1 2021) relativement au CA pré-crise (Q2 à Q4 2019 et Q1 2020). Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, leur hauteur représente la part des entreprises faisant faillite.

- L'impact du choc sur les faillites est concentré sur les firmes ayant subi une très forte baisse de leur CA

# Faillites par secteur

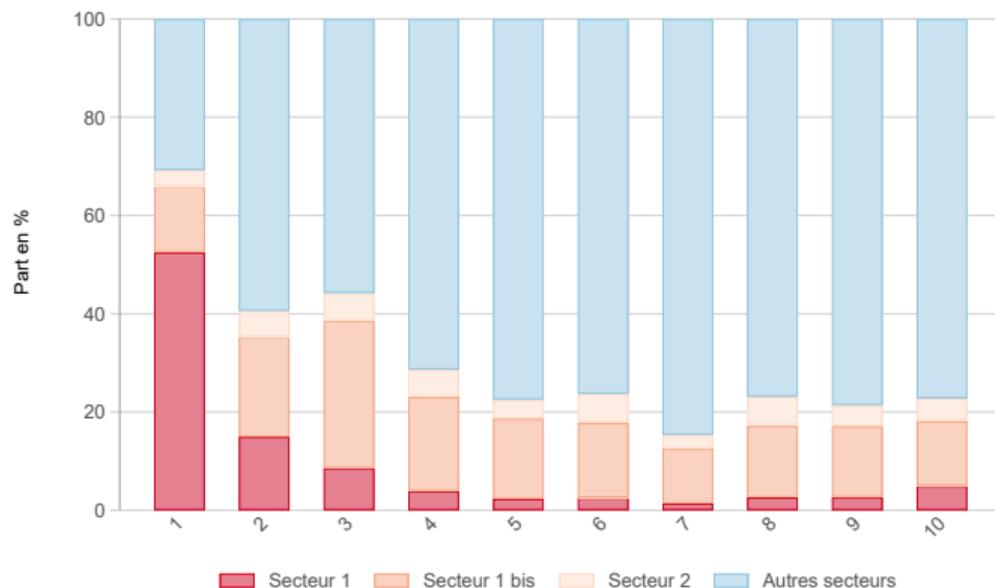


Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, FSE, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Les entreprises sont classées par valeur du CA post-crise (Q2 à Q4 2020 et Q1 2021) relativement au CA pré-crise (Q2 à Q4 2019 et Q1 2020). Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, leur hauteur représente la part des entreprises faisant faillite.

- L'impact du choc sur les faillites est concentré sur les secteurs très touchés.

# Le choc touche-t-il uniquement les secteurs désignés par les politiques publiques comme très affectés ?



Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, FSE, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Les entreprises sont classées par valeur du CA post-crise (Q2 à Q4 2020 et Q1 2021) relativement au CA pré-crise (Q2 à Q4 2019 et Q1 2020). Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, chaque couleur représente la part d'un groupe de secteurs selon la classification URSSAF.

## Objectifs

- Les dispositifs d'aide mis en place tout au long de la crise visaient principalement à **combler le choc sur l'activité**.
  - ⇒ en particulier pour les entreprises **riches en emploi** et/ou **vulnérables financièrement**
- Lors de la **première phase** de la crise, s'ajoutait une **visée assurantielle** des aides due à la forte incertitude.
- La **dimension sectorielle** est devenue prépondérante dans la **seconde phase** de la crise.

## Question :

- ⇒ Le **ciblage** des aides mises en place à l'**automne 2020** a-t-il été **mieux ajusté** que celui des aides de la première vague ?

## 1. Indemnisation de l'activité partielle (AP) ;

- *Principe* : indemnisation des employeurs pour conserver leurs effectifs n'étant plus en mesure de travailler
- *Période* prise en compte : mars 2020–juin 2021
- *Données* : demandes d'indemnisation (DI) renseignées dans la base SINAPSE (DARES)
- *Méthode* : agrégation des indemnisations effectivement versées
- *Contrefactuel* : absence d'une telle mesure
- *Montant simulé* : 22,4 Mds €

## 2. Prêts garantis par l'État (PGE) ;

- *Principe* : prêts accordés par des banques privées avec garantie de la BPI
- *Période* prise en compte : mars 2020-octobre 2021
- *Données* : données PGE (BPI France) et prêts publiés au JO
- *Méthode* :
  - ▶ attribution d'une note d'emprunteur (ex : AAA) via taux d'intérêt apparent
  - ▶ utilisation d'info à haute fréquence sur les taux des obligations d'entreprises
  - ⇒ calcul d'une subvention implicite de la garantie d'État
- *Contrefactuel* : absence d'une telle mesure
- *Montant simulé* : 11,8 Mds €

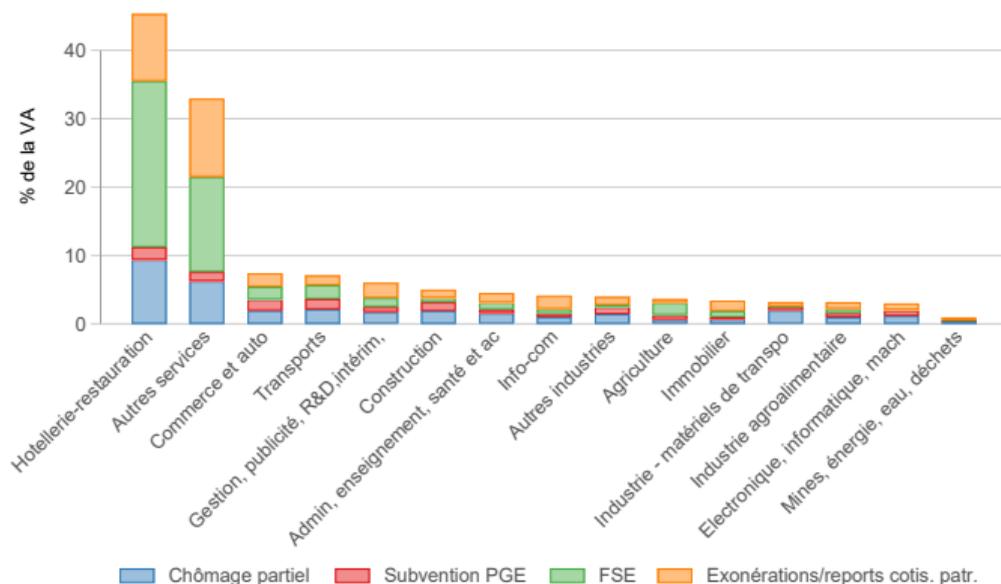
### 3. Fonds de solidarité pour les entreprises (FSE) ;

- *Principe* : indemnisation des entreprises sous condition de baisse de chiffre d'affaires/appartenance à un secteur faisant l'objet d'une fermeture admin.
- *Période* prise en compte : mars 2020–octobre 2021
- *Données* : fichiers d'indemnisation FSE (DGFIP)
- *Méthode* : agrégation des indemnisations effectivement versées.
- *Contrefactuel* : absence d'une telle mesure
- *Montant simulé* : 25,5 Mds €

### 4. Exonérations et reports de charges sociales ;

- *Principe* : exonérations, reports et remises de charges patronales pour les secteurs les plus affectés
- *Période* prise en compte : mars 2020–août 2021
- *Données* : fichiers Reports Covid (Acoss), liasses fiscales 2019, TVA mensuelle (avril 2020)
- *Méthode* :
  - ▶ calcul d'une subvention implicite du prêt de l'État associée aux reports
  - ▶ calcul du montant des exonérations (prise en compte des secteurs et de l'évolution du CA)
- *Contrefactuel* : absence de telles mesures
- *Montant simulé* : 23,7 Mds €

# Intensité d'aide publique par secteur

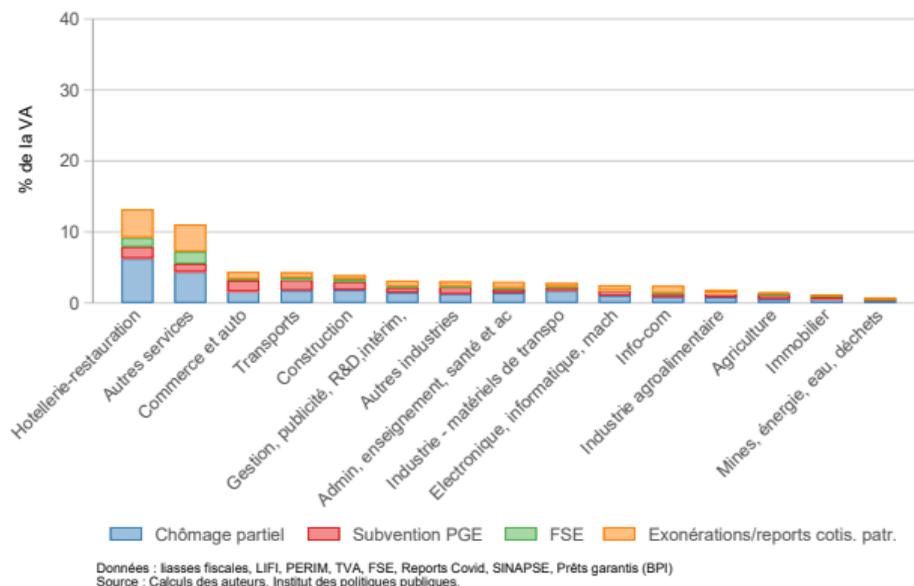


Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, FSE, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Chaque barre représente un secteur A17, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- L'hôtellerie-restauration a reçu, depuis mars 2020, l'équivalent de 45 % d'une année de sa valeur ajoutée.

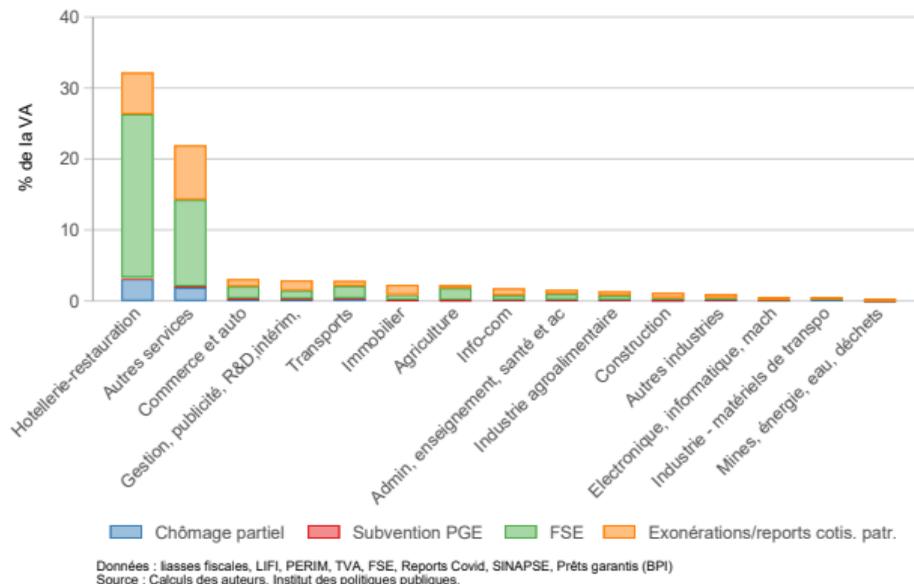
## Intensité d'aide publique par secteur – 1ere phase (mars–sept. 2020)



*Interprétation* : Chaque barre représente un secteur A17, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les secteurs peu aidés ont reçu l'essentiel de l'aide dans la première phase de la crise, via l'activité partielle et les PGE

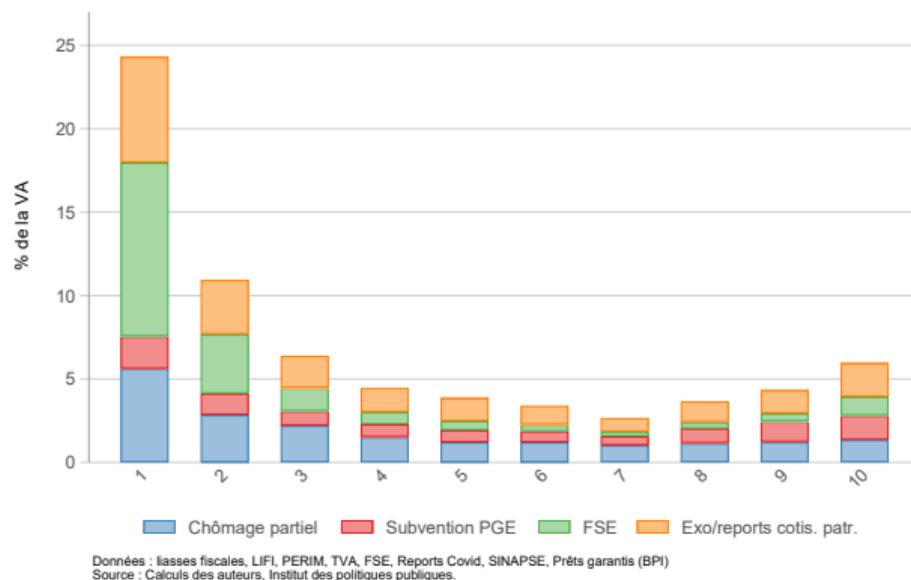
## Intensité d'aide publique par secteur – 2nde phase (oct. 2020–oct. 2021)



*Interprétation* : Chaque barre représente un secteur A17, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les différences sectorielles sont beaucoup plus fortes dans la 2nde phase, avec une place prépondérante du FSE.

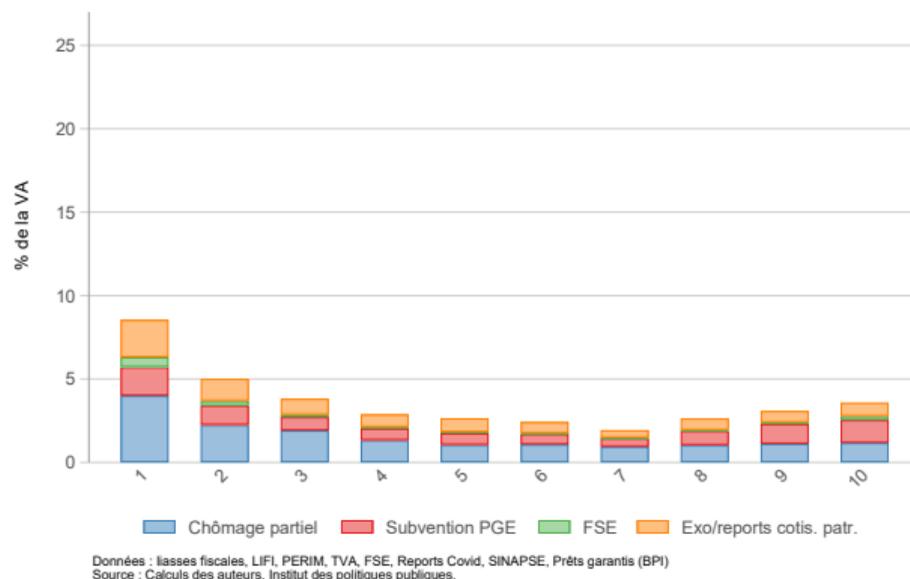
# Intensité d'aide publique selon la baisse de chiffre d'affaires



*Interprétation* : Les entreprises sont classées par rapport du CA pré-crise (Q2 à Q4 2019 et Q1 2020) au CA post-crise (Q2 à Q4 2020 et Q1 2021). Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- On observe un fort gradient décroissant des aides en fonction de la baisse de chiffre d'affaires.

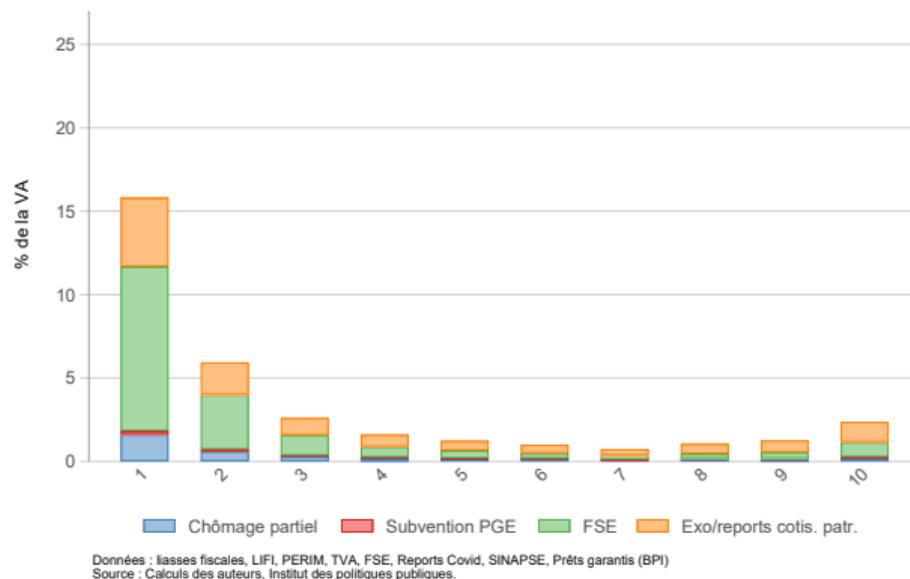
## Intensité d'aide publique selon la baisse de chiffre d'affaires – 1ere phase



*Interprétation* : Les entreprises sont classées par rapport du CA pré-crise (Q2 à Q4 2019 et Q1 2020) au CA post-crise (Q2 à Q4 2020 et Q1 2021). Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les montants issus des PGE et de l'activité partielle sont répartis sur une large part de la distribution du choc.

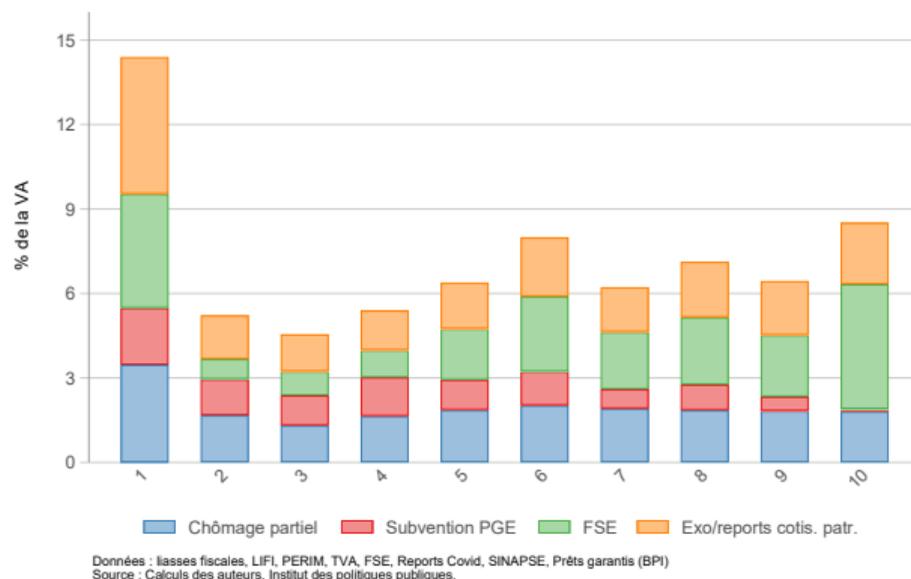
## Intensité d'aide publique selon la baisse de chiffre d'affaires – 2nde phase



*Interprétation* : Les entreprises sont classées par rapport du CA pré-crise (Q2 à Q4 2019 et Q1 2020) au CA post-crise (Q2 à Q4 2020 et Q1 2021). Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- On observe un très fort gradient décroissant provenant pour l'essentiel du FSE.

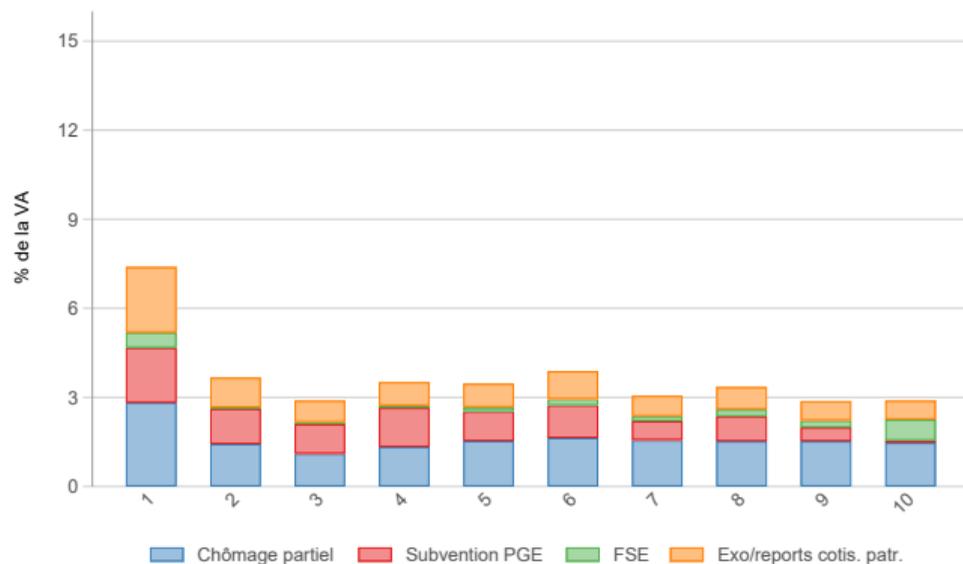
## Intensité d'aide publique selon la santé financière pré-crise



*Interprétation* : Les entreprises sont classées par santé financière. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- L'aide a été plus importante pour le dixième d'entreprises le plus fragile, mais plutôt homogène sur le reste de la distribution.

## Intensité d'aide publique selon la santé financière – 1ere phase

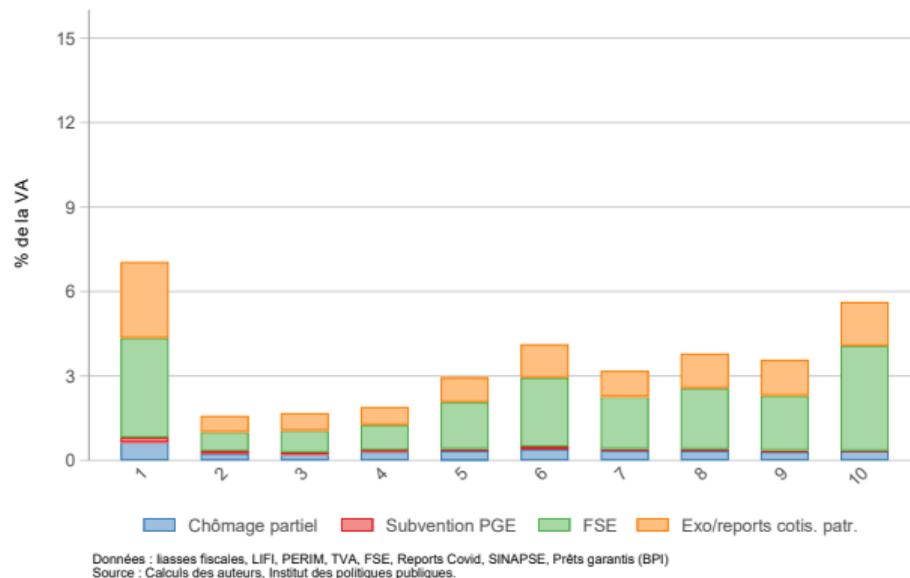


Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, FSE, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Les entreprises sont classées par santé financière. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- L'aide dans la 1ere phase a été plus importante pour le 10e d'entreprises le plus fragile, mais plutôt homogène sur le reste de la distribution.

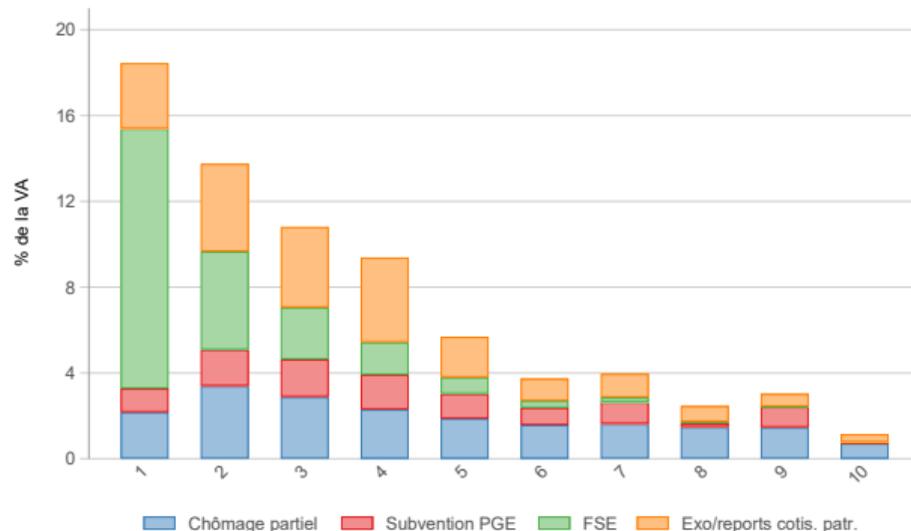
## Intensité d'aide publique selon la santé financière – 2nde phase



*Interprétation* : Les entreprises sont classées par santé financière. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Dans la 2e phase, une part importante de l'aide a été dirigée vers des entreprises en très bonne santé financière avant la crise.

## Intensité d'aide publique selon la taille d'entreprise (effectifs)

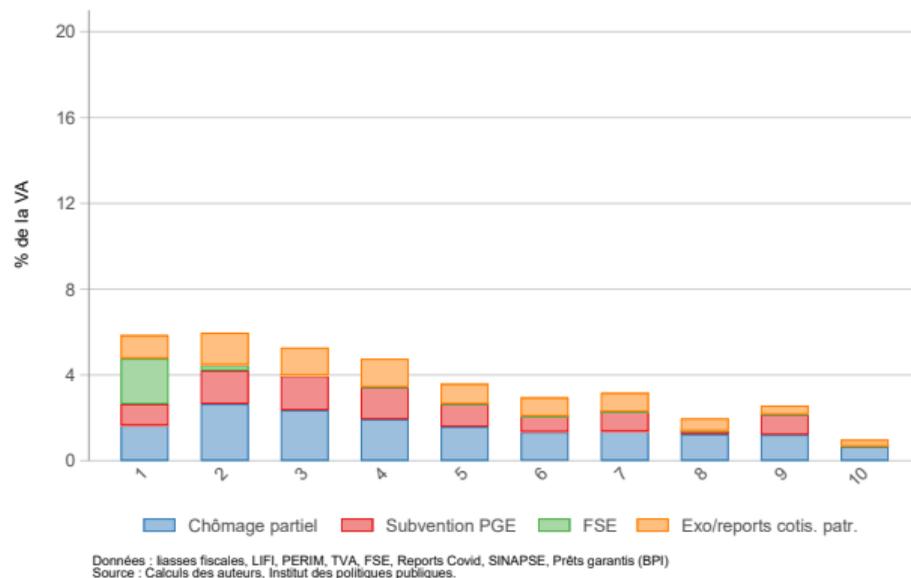


Données : bases fiscales, LIFI, PERIM, TVA, FSE, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Les entreprises sont classées par effectifs employés. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les aides ont principalement bénéficié à des petites entreprises.

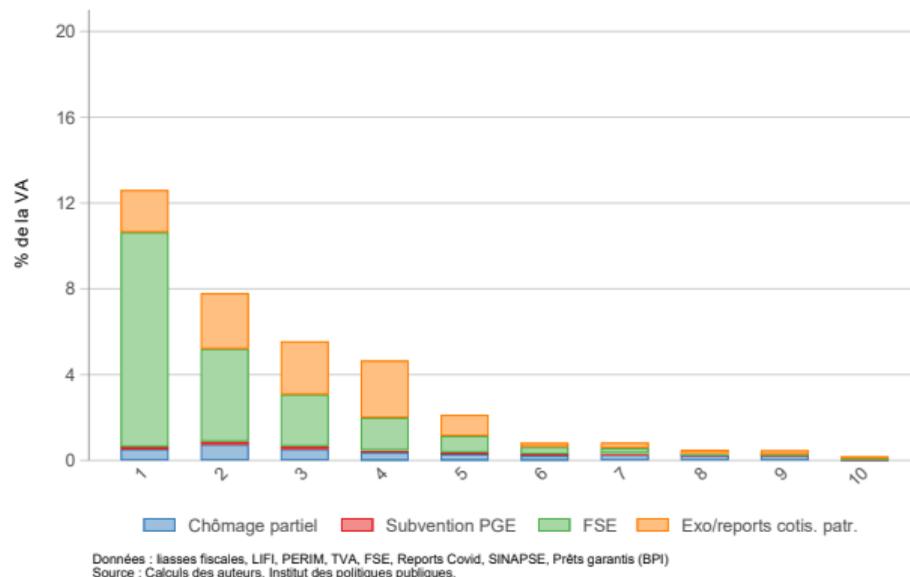
## Intensité d'aide publique selon la taille (effectifs) – 1ere phase



*Interprétation* : Les entreprises sont classées par effectifs employés. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Le gradient de taille était relativement faible lors de la 1ere phase de la crise.

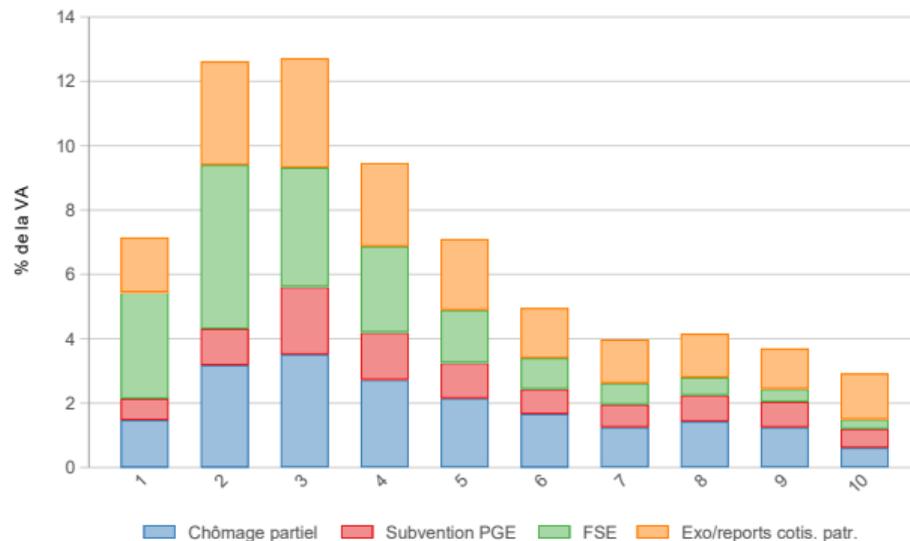
## Intensité d'aide publique selon la taille (effectifs) – 2nde phase



*Interprétation* : Les entreprises sont classées par effectifs employés. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les aides de la 2nde phase ont presque exclusivement bénéficié à des micro-entreprises ou des PME.

# Intensité d'aide publique selon la productivité

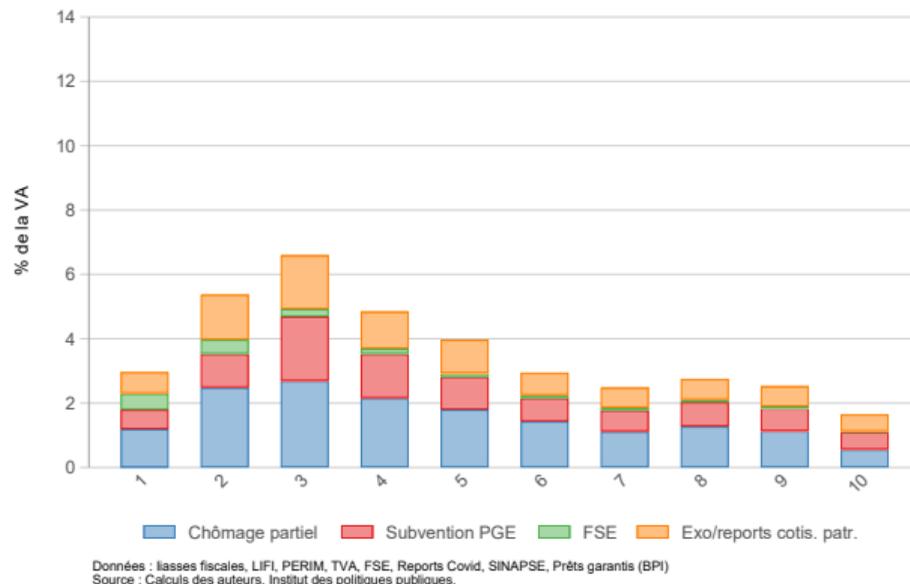


Données : Impôts fiscaux, LIFI, PERIM, TVA, FSE, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Les entreprises sont classées selon leur productivité globale des facteurs. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les aides ont ciblé des entreprises globalement peu productives.

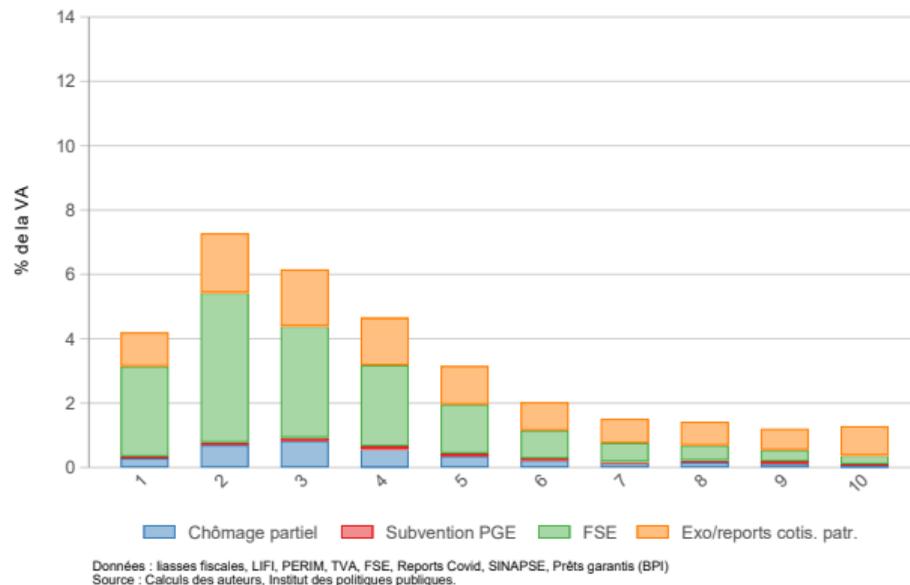
## Intensité d'aide publique selon la productivité – 1ere phase



*Interprétation* : Les entreprises sont classées selon leur productivité globale des facteurs. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les aides ont ciblé des entreprises globalement peu productives en 1ere phase.

## Intensité d'aide publique selon la productivité – 2nde phase



*Interprétation* : Les entreprises sont classées selon leur productivité globale des facteurs. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les aides ont ciblé des entreprises encore moins productives en 2nde phase qu'en 1ere.

- Dans la **première phase**, des mesures **globalement ciblées** sur les entreprises dont l'activité **a le plus baissé** pendant la crise sanitaire.
  - Malgré des bénéficiaires du **PGE** et de l'**activité partielle** assez **largement répartis**.
- Dans la **seconde phase**, un ciblage beaucoup plus **précis** grâce au changement d'**instrument privilégié** de l'aide publique : le FSE.
  - Une aide qui bénéficie à des entreprises généralement **petites** et **peu productives**.

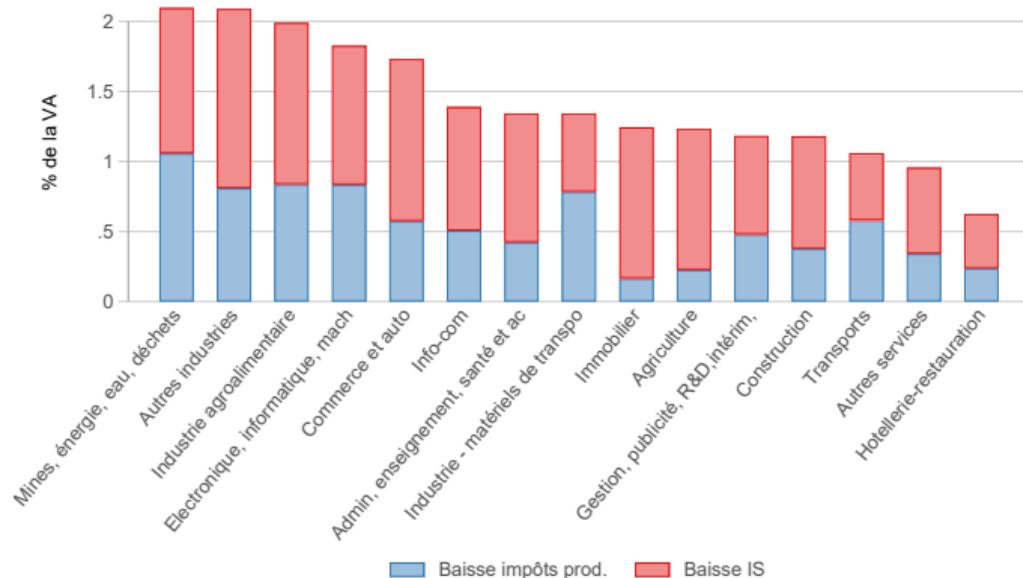
## **Effets des mesures pérennes du quinquennat 2017–2022**

---

## Deux mesures principales analysées ici

- **Baisse du taux d'impôt sur les sociétés (IS)**
  - Baisse initiée dans le PLF pour 2017 puis LF 2018, échelonnée sur le quinquennat.
  - Passage d'une imposition initiale des bénéfices de 33,33 % à un taux normal de 25 %.
  - *Contrefactuel* : maintien du barème de l'imposition des bénéfices 2017.
  - *Montant annuel simulé* : 10,5 Mds €
- **Baisse des impôts sur la production (CET)**
  - Baisse de la CFE et de la CVAE.
  - *Contrefactuel* : maintien de la CET telle qu'existante en 2017.
  - *Montant annuel simulé* : 6,5 Mds € (après retour IS  $\approx$  1,5 Mds)

# Principales mesures LF 2017–2022 : répartition sectorielle des baisses d'impôts

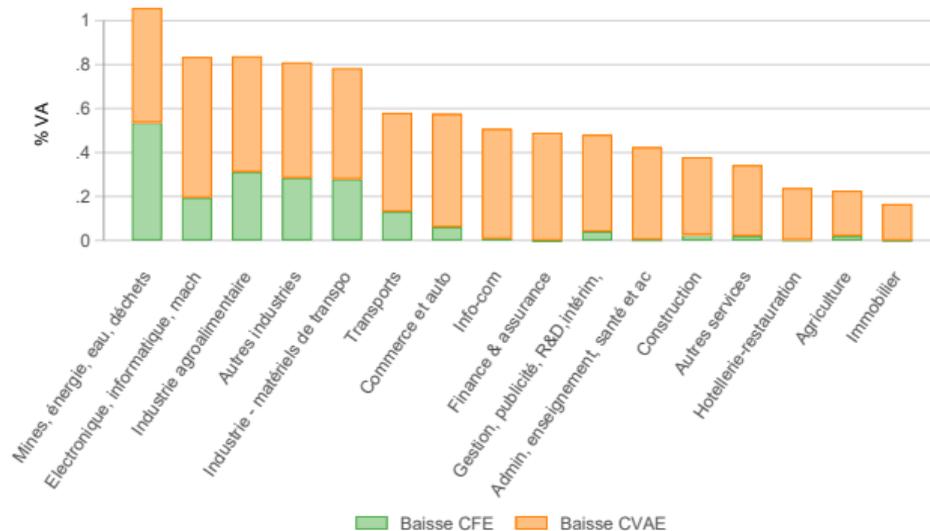


Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, TVA, FSE, Reports Covid, SINAPSE, Prêts garantis (BPI)  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Chaque barre représente un secteur A17, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les secteurs bénéficiant le moins des pérennes sont aussi ceux ayant été les plus ciblés par les mesures liées à la crise sanitaire.

## Baisse de la CET : décomposition entre CFE et CVAE, en fraction de la VA

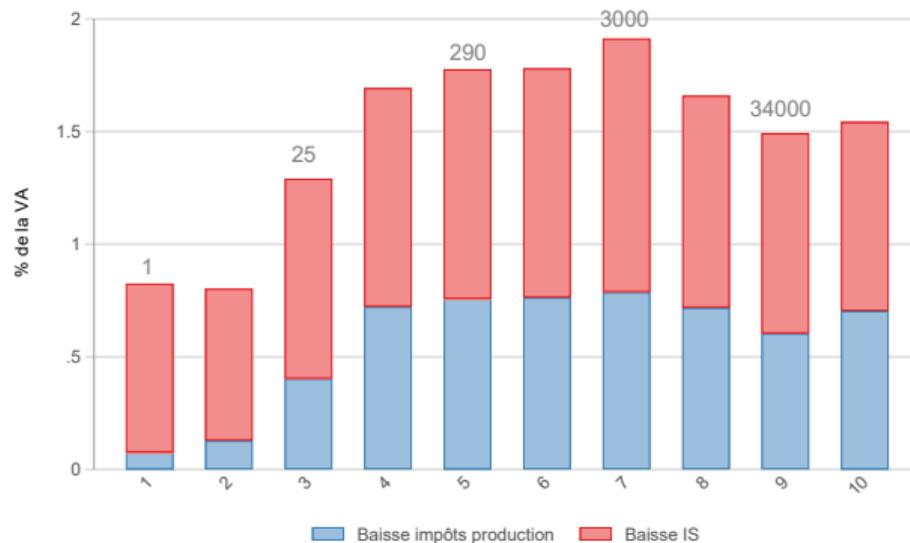


Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Chaque barre représente un secteur A17, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA. Les nombres au dessus des barres indiquent la moyenne d'effectif au sein d'une barre.

- La baisse de la CFE est très ciblée sur le secteur manufacturier.

# Répartition selon le nombre de salariés

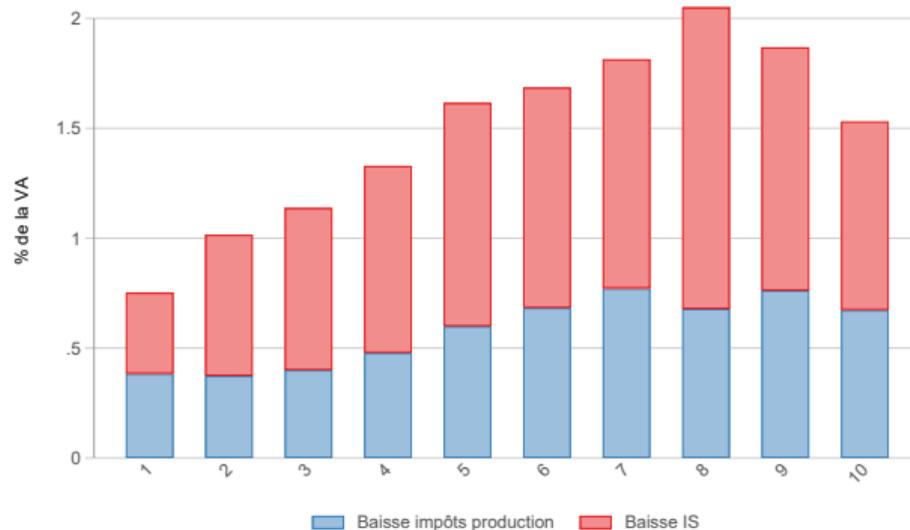


Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Les entreprises sont classées selon leur nombre de salariés. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les baisses d'impôt bénéficient principalement aux ETI/grandes entreprises.

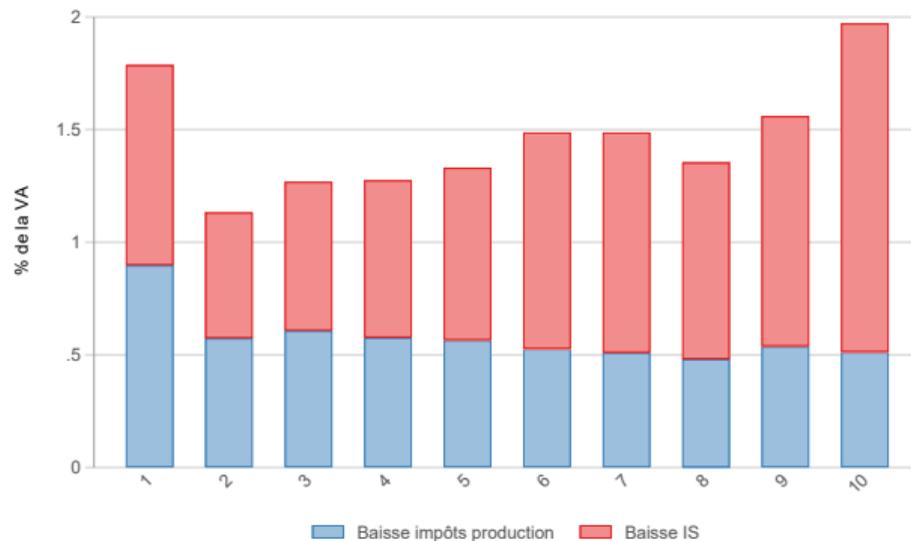
# Répartition selon l'intensité capitalistique



Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Les entreprises sont classées selon leur intensité capitalistique. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

# Répartition selon la productivité

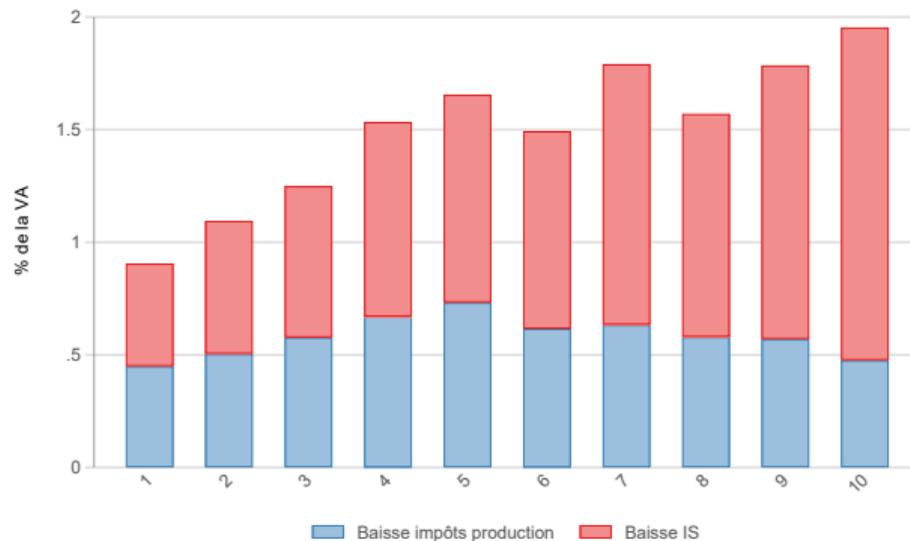


Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Les entreprises sont classées selon leur productivité globale des facteurs. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les deux mesures bénéficient plutôt aux entreprises intensives en capital, indépendamment de leur productivité (PGF).

## Répartition selon l'ampleur du choc Covid (baisse du CA)



Données : liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE  
Source : Calculs des auteurs, Institut des politiques publiques.

*Interprétation* : Les entreprises sont classées selon leur baisse de CA en mars-avril 2020. Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée, la hauteur des barres représente l'aide en part de la VA.

- Les deux mesures pérennes bénéficient peu aux entreprises ayant subi un choc Covid important.

- Des mesures d'aide Covid **très ciblées** sur les entreprises les plus **durement frappées** par la crise sanitaire, particulièrement lors de la **seconde phase**.
- Mais ciblant également des **entreprises petites** et **peu productives**.
- À l'opposé, des **mesures pérennes** qui bénéficient aux entreprises **industrielles, capitalistiques**, mais **peu touchées par la crise** sanitaire.
- L'impact de ces baisses de prélèvements sur les **entreprises les plus productives** et les plus intensives en capital devra faire l'objet d'évaluations **ex post** ultérieures pour mesurer leurs **impacts sur le tissu productif**.